

Déclaration finale du Troisième Forum Parlementaire Maroc- France

Conduites par les présidents des assemblées du Parlement du Royaume du Maroc et de la République Française, des délégations de la Chambre des Représentants et de la Chambre des Conseillers du Royaume du Maroc, et de l'Assemblée Nationale et du Sénat de la République Française, se sont réunies à Rabat, le 22 juin 2018, pour la troisième session du Forum parlementaire Maroc-France. Cet événement constitue une nouvelle étape dans la concertation et le dialogue parlementaire entre les deux pays, visant à consolider le partenariat exceptionnel et la compréhension mutuelle entre Rabat et Paris. Le Forum s'assigne comme objectif d'accompagner au niveau législatif la consolidation de nos relations bilatérales.

Les échanges qui ont eu lieu au cours de ce forum et la pertinence des thématiques abordées, illustrent la qualité des relations entre le Royaume du Maroc et la République Française ainsi que la volonté commune de préserver et de consolider davantage cette qualité de la relation bilatérale et du partenariat d'exception.

Il convient également de rappeler la densité et la cordialité des relations parlementaires, à tous les niveaux : Présidents de chaque chambre, commissions des affaires étrangères, groupes et groupements parlementaires et groupes d'amitié. Dans la période récente, les échanges entre les deux Parlements ont permis de redynamiser et d'intensifier les relations bilatérales.

1 - Les représentants des deux Parlements se réjouissent du nouvel élan donné aux relations entre le Royaume du Maroc et la République Française par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Roi du Maroc, et M. Emmanuel Macron, Président de la République Française, à la suite de leur entretien au Palais de l'Élysée, le 10 avril 2018. La convergence de vues des deux Chefs d'Etats et la volonté de coopération qui se sont fait jour à travers cet entretien, témoignent de la solidité et de la maturité des liens entre les deux pays. Le Maroc et la France sont l'un pour l'autre des partenaires majeurs, qui ont des intérêts communs dans de nombreux dossiers régionaux et internationaux et qui travaillent ensemble pour proposer des solutions aux principaux problèmes de notre temps. Leur coopération doit notamment servir la vision d'un espace euro-méditerranéen et euro-africain ouverts, en paix, favorisant la solidarité et les échanges humains, économiques et culturels.

2 - Les représentants des deux Parlements ont salué la réintégration du Royaume du Maroc, membre fondateur de l'Organisation de l'Unité Africaine, à sa famille institutionnelle continentale. Le renforcement de l'Union Africaine qui en résulte, ouvre de nouvelles perspectives pour une coopération tripartite Maroc – France – Afrique prometteuse, à la faveur d'un co-développement durable et solidaire dans un espace euro-méditerranéen et euro-africain évoluant dans la paix, la stabilité et la prospérité partagée.

3 - S'agissant de la stabilité politique, les parlementaires ont souligné l'importance à accorder au renforcement des institutions de l'Etat, notamment dans les pays victimes de conflits armés, d'extrémisme et de sous-développement socio-économique. Une stabilité politique, adossée à des institutions fortes, garantit l'évolution démocratique, promeut la paix sociale et donne la sécurité nécessaire pour un développement socio-économique pertinent. La France et le Maroc, qui ont en commun une histoire institutionnelle multiséculaire et un fort ancrage méditerranéen et africain, s'emploient à promouvoir la stabilité politique de la région qu'ils veulent exempte de pauvreté, de violence et de drames humains. Les législateurs marocain et français ont un rôle essentiel à jouer dans ce sens.

L'instabilité politique sous-tend l'insécurité qui règne dans la région sahélo-saharienne et en Afrique centrale. Elle constitue un terreau fertile pour le terrorisme, le radicalisme et le trafic d'êtres humains.

Les parlementaires ont uni leurs voix pour condamner vigoureusement l'intolérance, la haine et le terrorisme qui tue partout et sans distinction d'origine, de genre, de culture, de conviction, de religion.

La situation en Libye constitue une préoccupation commune majeure pour les représentants des deux Parlements. Ils expriment leur plein soutien au dialogue inter-libyen conduit sous l'égide des Nations Unies, en particulier à l'Accord de Skhirat du 17 décembre 2015 et aux engagements contenus dans la Déclaration de Paris du 29 mai 2018.

4 - Sur le thème migration et mobilité, les participants au Forum ont souligné la qualité de la coopération entre le Royaume du Maroc et la République Française, fondée sur une gestion des flux migratoires concertée et respectueuse des droits de l'homme, aussi bien au niveau bilatéral que dans le cadre des relations Maroc - Union Européenne, et des perspectives liées à son approfondissement.

Rappelant qu'en Afrique, la question migratoire est d'abord une question intra-africaine, puisque quatre migrants africains sur cinq restent sur le territoire du continent, ils ont appelé de leurs vœux la mise en place d'une politique migratoire à l'échelle du continent, avec l'aide de l'Union Européenne et de la communauté internationale, dans une perspective de co-développement. Ils ont condamné avec vigueur les réseaux des passeurs qui exploitent sans scrupules les migrants et les réduisent souvent à l'esclavage.

Ils ont estimé qu'à l'ère de la mondialisation, une mobilité maîtrisée favorisant une migration ordonnée et légale, permettrait de réduire le fossé entre le nord et le sud à

travers une meilleure circulation des biens, des personnes, des capitaux, des connaissances, des compétences et des expériences.

Ils ont salué la contribution des migrants, dans le cadre d'une mobilité maîtrisée, au dynamisme économique et à l'enrichissement culturel des pays d'accueil, en reconnaissant à cet égard la politique volontariste du Maroc, qui a régularisé depuis 2014 plus de 50 000 migrants, essentiellement des Subsahariens, et la tradition de la France, fondée sur l'intégration des populations.

Les participants, qui partagent l'objectif d'une réduction des flux de migrations irrégulières, ont souligné la nécessité d'intensifier la coopération dans ce domaine, notamment en matière de contrôle des frontières, de lutte contre les filières de trafiquants et de réadmission des personnes en situation irrégulière. Ils conviennent dans ce cadre d'accorder une attention particulière aux populations les plus fragiles et les plus exposées.

5 - Concernant la coopération économique, les parlementaires se sont félicités de l'évolution de la relation Maroc-France qui s'est progressivement transformée en un véritable partenariat gagnant-gagnant, grâce auquel, entre autres, la France est le premier investisseur étranger au Maroc, et le Maroc est devenu leader de l'industrie automobile en Afrique.

Ils ont mis en exergue le potentiel de développement des liens de coopération entre les deux pays, dans une double trajectoire : l'Afrique, partenaire traditionnel de la France et où le Maroc est de plus en plus présent économiquement, et l'Europe, notamment l'Union Européenne dont la France constitue l'un des piliers essentiels, et auprès de laquelle le Maroc jouit d'un statut avancé.

6 - S'agissant des coopérations possibles pour un développement durable de l'Afrique, les représentants des deux Parlements ont évoqué plusieurs pistes d'actions conjointes avec les pays africains, qu'il s'agisse du renforcement des institutions parlementaires, des perspectives économiques ou des questions d'éducation. Les participants ont également fait écho aux engagements pris par les deux pays en matière de préservation de l'écosystème et de promotion des énergies propres, dans le cadre de la Conférence sur le Climat (COP21) présidée par la France en 2015 et celle de 2016 (COP22), présidée par le Maroc.,

Les représentants des deux Parlements ont exprimé leur conviction que la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme nécessite, aux côtés des efforts sécuritaires, le renforcement des actions de développement.

7 - Les représentants des deux Parlements se sont félicités de la position constante des autorités françaises concernant la question du Sahara, selon laquelle la France soutient les efforts déployés dans le cadre des Nations Unies pour parvenir à un règlement politique, et considère le plan d'autonomie marocain, comme une base sérieuse et crédible en vue d'une solution négociée, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

8 - Les représentants des deux Parlements tiennent enfin à souligner la vitalité des relations entre Rabat et Paris dans les domaines culturels et universitaires, gage d'une meilleure connaissance réciproque. Rappelant l'importance de la communauté marocaine vivant en France et celle de la communauté française au Maroc en tant que ponts humains qui créent des liens indéfectibles et une communauté de destin entre les peuples marocain et français, ils considèrent, plus que jamais, que le partenariat franco-marocain doit refléter cette relation privilégiée entre les deux peuples.

9 - A l'issue de leurs échanges, les délégations marocaines et françaises ont décidé d'assurer le suivi de leurs travaux et de préparer le prochain forum parlementaire franco-marocain, qui aura lieu en France en 2020.